



LE COMPTE DU OMER 49 JOURS DE PROGRESSION

C'est une Mitsva de la Torah de compter les quarante-neuf jours que l'on appelle « les jours du Omer » à partir du second soir de Pessa'h jusqu'à la veille de Chavouot Le « Omer » était une mesure d'orge qui était offerte au Temple le lendemain du premier jour de Pessa'h. À partir de ce jour - en fait de la veille au soir, marquant le début de la journée d'après la Torah - c'est une Mitsva de la Torah de compter les quaranteneuf jours que l'on appelle dès lors « les jours du Omer » ou « le compte du Omer ».

BA-ROUKH A-TAH ADO-NAI E-LO-HEI-NOU ME-LEKH HA-OLAM ACHERE KID-E-CHA-NOU BE-MITS-VO-TAV VETSI-VA-NOU AL SEFI-RAT HA-OMER.

Béni sois-Tu, Eternel notre D.ieu, Roi de l'univers, qui nous a sanctifiés par Ses commandements et nous a commandé le compte du Omer.

ברוך אתה יי אלהינו מלך העולם, אשר קדשנו במצוותיו, וצונו על ספירת העומר:

plus simple sont aimés par D.ieu autant l'un que l'autre. 8. L'amour du prochain implique un sacrifice de soi et un dévouement absolu, même pour un Juif que l'on n'a jamais vu. 9. « La Torah qui n'est pas accompagnée d'un labeur finira par s'interrompre » (Maximes des Pères 2:2). Le « labeur » dont parle la Michna est le labeur d'aimer son prochain.



INFORMATION: www.hekhalshalom.com
Communauté Sépharade Hékhhal Shalom,
Mikvé - Synagogue - Kollel - Salle des fêtes
825 Gratton, Ville Saint- Laurent, H4M 2G4,
Tél: 514 747-4530 - Fax: 514 747-5283 - Mikvé: 514 747-7707

NAHALOT - CE CHABBAT NOUS NAHALOT - CE CHABBAT

MARGALIT BOHBOT ELBAZ Z"l	28 NISSAN - 15 AVRIL
ZOHRA BAT IZA Z"l	28 NISSAN - 15 AVRIL
SHLOMO SABBAH BAR MEIR Z"l	28 NISSAN - 15 AVRIL
MESSODA ACOCA BAT MAZAL Z"l	30 NISSAN - 17 AVRIL

KIDDOUCH CHABBAT

Est offert par: La Communauté

SÉOUDA CHÉLICHITE

Est offerte par: La Communauté

APHORISMES DE NOS SAGES

- 5. L'amour de D.ieu pour chaque Juif est infiniment plus grand que l'amour de parents âgés envers leur enfant unique né dans leur vieillesse.
- 6. Un soupir émis à cause de la douleur d'autrui transperce toutes les barrières impénétrables des « accusateurs » célestes. Et lorsque l'on se réjouit de la joie de son prochain et qu'on le bénit, ceci est précieux pour D.ieu et agréé comme les prières de Rabbi Yichmaël le Grand-Prêtre dans le Saint des Saints.
- 7. L'amour de D.ieu pour chaque Juif concerne non seulement son âme mais également son corps. D.ieu aime tous les Juifs sans distinction : le plus grand génie et érudit en Torah et le Juif le

HORAIRE DES OFFICES 2026 - 5786

- ◆ **VENDREDI 10 AVRIL 2026 - 23 NISSAN 5786 LE SOIR OMER 9**
ALLUMAGE DES BOUGIES: 19h15
MINHA KABBALA CHABBAT SUIVIE D'ARVIT 18h30
- ◆ **CHABBAT 11 AVRIL 2026- 24 NISSAN 5786 LE SOIR OMER 10**
CHAHRIT: 8h45 - MIN'HA DE CHABBAT À 18h50 - Séouda Shlishit
FIN DE CHABBAT 20h21 - RABBENOU TAM 20h47
- ◆ **DIMANCHE 12 AVRIL 2026 - 25 NISSAN 5786 LE SOIR OMER 11**
- ◆ CHA'HARIT 7h30 - MIN'HA 18h50 SUIVI DE ARVIT
- ◆ **VENDREDI 17 AVRIL 2026 - 30 NISSAN 5786 - ROSH-HODESH IYAR LE SOIR OMER 16**
- ◆ **HORAIRE DES OFFICES DE LA SEMAINE**
CHA'HARIT 6h00 - 7h00 - MIN'HA 18h50 SUIVI DE ARVIT

Design et Graphisme: Roland Harari
T: (514) 591-2761, E: teknovar@videotron.ca

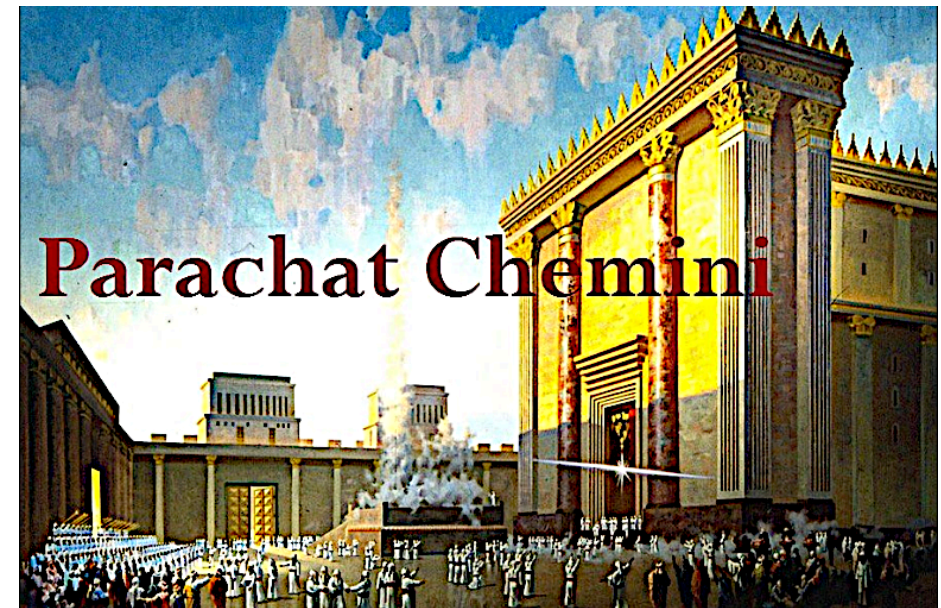
Ce Bulletin hebdomadaire est dédié à la mémoire de nos chers parents
Ovadia ben Merav Harari Z"l et Liliane Leah bat Rachel Cohen Z"l



PARACHA - CHÉMINI

CHABBAT 11 AVRIL 2026 - 24 NISSAN 5786 Vol.13 No.28

Allumage des nérot: 19h15 - Fin de Chabbat: 20h21



PARACHA CHÉMINI En bref

Consécration du Michquan - Lévitique 9, 1 - 11, 47

Cette Paracha commence par le huitième jour de consécration du Michquan (Tabernacle). Moché demande à Aaron d'offrir un veau comme sacrifice expiatoire, pour faire pardonner, semble-t-il, la faute du veau d'or. Il demande ensuite aux enfants d'Israël d'offrir un bouc en sacrifice, qui selon le Targoum Yerouchalmi, viendrait expier la vente de Yosef. En effet, les frères de Yosef avaient trempé sa tunique dans le sang d'un bouc pour faire croire à leur père qu'il avait été dévoré par une bête sauvage, et dissimuler ainsi la vente de leur frère comme esclave. Mais subitement, un événement dramatique va survenir: Les fils d'Aaron, Nadav et Avihou, prirent chacun leur encensoir, y mirent du feu, y placèrent de l'encens et apportèrent devant l'Eternel un feu étranger qu'il ne leur avait pas ordonné (d'apporter). Un feu sortit de devant l'Eternel, les consuma et ils moururent devant l'Eternel. Moché dit à Aaron : « c'est ce que l'Eternel a dit (en disant) : Je serai sanctifié par Mes proches et face à tout le peuple, Je serai honoré; Aaron resta silencieux. (Vayikra 10, 1-3) »



Rabbin Jérémie Asséraf

HAFTARAH CHÉMINI En bref

II Samuel 6:1-19

La haftarah de cette semaine mentionne comment Uzza fut frappé à mort pour avoir touché de manière irrespectueuse l'Arche d'Alliance ; un épisode qui rappelle la mort de Nadab et Abihu décrite dans la lecture de la Torah de cette semaine. L'Arche sainte était conservée depuis de nombreuses années dans la maison d'Avinadav, depuis la destruction du Tabernacle de Silo. Le roi David, récemment couronné, décida de transférer l'Arche dans sa nouvelle capitale, Jérusalem. Il la fit placer sur un chariot et le transport commença au milieu des chants et des danses. Lorsque le cortège atteignit Goren-Nachon, les bœufs trébuchèrent et Uzza, fils d'Avinadav, s'empara de l'Arche pour la stabiliser ; il fut alors tué sur le coup. David, anéanti, déposa temporairement l'Arche chez Oved-Édom l'Édomite, où elle demeura pendant trois mois. On annonça au roi David : « Dieu a béni la maison d'Oved-Edom et tout ce qui lui appartient, à cause de l'arche de Dieu. » David alla donc chercher l'arche de Dieu et la fit monter avec joie de la maison d'Oved-Edom à la Cité de David. L'arche fut amenée à la Cité de David au milieu de chants et de danses triomphales. David bénit ensuite tous les Israélites rassemblés et leur distribua des présents

LE VIN D'ADAM

L'Eternel parla à Aaron en disant : 'du vin et de la liqueur forte ne bois pas, ni toi ni tes fils quand vous viendrez dans la tente d'assignation, et vous ne mourrez pas'. (Vayikra 10,8-9) De nombreuses questions se posent sur cet événement tragique. Quelle était la faute de Nadav et Avihou? Nombreux sont les avis concernant le comportement de Nadav et Avihou. Tous (ou presque) sont d'accord pour dire qu'une faute a été commise. Ils

diffèrent en fait sur la nature et la cause de la faute. Selon certains, leur faute, fut d'être entré ivre dans le sanctuaire. Ces commentateurs s'appuient sur le sujet qui suit immédiatement cet épisode : Aaron reçoit l'ordre de ne pas boire d'alcool avant d'entrer dans le Temple pour le Service. La logique est la suivante: cette mise en garde de ne pas entrer dans le Temple après avoir bu de l'alcool, est mentionnée ici, juste après la mort des fils d'Aaron, car eux sont entrés ivres dans le Temple et sont morts à cause de cela. Le Zohar explique que le vin bu par Nadav et Avihou était le vin que Noé, mais aussi Adam et Eve, avaient bu! Cet enseignement suit l'opinion désignant l'Arbre de la Connaissance du Bien et du Mal comme étant une vigne, le péché d'Adam et Eve étant d'avoir consommé ce vin interdit.

LA FAUTE D'ADAM

Dans un des plus grands ouvrages kabbalistiques des dernières générations, «Le Lechem», (écrit par Rav Chlomo Elyachiv, grand-père du célèbre décisionnaire Rav Chalom Yosef Elyachiv Zt"l), il explique que Nadav et Avihou étaient de grands chefs religieux, et ils essayaient d'apporter le pardon pour la faute d'Adam. C'est la raison pour laquelle ils ont utilisé les «raisins d'Adam». Ils souhaitaient faire pardonner son péché. Cette dernière explication nous permet de voir Nadav et Avihou sous un nouvel angle. Ils n'étaient pas, comme nous pouvions le supposer, des impies égoïstes, mais au contraire des géants spirituels essayant de réparer le monde. Reconsidérons leurs actions en ce huitième jour d'inauguration du Tabernacle. En ce jour, jour qui représente le métaphysique (le chiffre 8 symbolise ce qui est au-delà de la nature, représentée par le chiffre 7), leur père est invité à offrir un veau destiné à expier la faute du veau d'or. Le



peuple offrira un bouc pour expier la vente de Yosef. La seule grande faute qui n'a pas encore été pardonnée est celle d'Adam et Eve dans le Jardin d'Éden. Si cette faute était également pardonnée, un Nouveau Monde pourrait voir le jour. (par rabbin Ari Kahn)

IL NE FAUT PAS AVOIR PAS HONTE

« Moche entendit et approuva... ». (Vayikra 10, 20) Dans la Paracha on lit que Moche Rabbenou se mit en colère contre Aaron son frère et ses enfants, à cause qu'ils n'ont pas mangé le sacrifice de 'Hatat, fait le jour de l'inauguration du Michkan. Moche Rabbenou avait oublié que l'ordre de consommer la viande d'un sacrifice, tout en étant en deuil (car Aaron a perdu ses deux enfants ce jour d'inauguration), ne concernait que les sacrifices exceptionnels et non les sacrifices permanents, comme la 'Hatat. Rachi commente: «Il reconnut son erreur et n'eut pas honte de dire: Je ne m'en souvenais plus». La Guemara (Zeva'him 101a) précise: il reconnut et, au lieu de dire: «Je ne l'avais pas appris», il n'eut pas honte de dire «Je l'ai appris mais je l'ai oublié». De plus, il tint à faire une déclaration devant tout le peuple pour reconnaître qu'il avait oublié cette règle et que c'est son frère Aaron qui la lui rappela. Pourquoi Moche insista-t-il autant pour informer le peuple de son erreur? Tout simplement, pour enseigner au peuple juif des temps présent et à venir qu'un homme, quelle que soit son importance, se devait de reconnaître son erreur et se plier aux exigences de la Vérité - Leçon de Moral.

LA VÉRACITÉ DE LA TORAH

«Voici les animaux que vous pouvez consommer, parmi toutes les bêtes qui vivent sur la terre : tout ce qui a le pied corné et divisé en deux ongles, parmi les animaux ruminants». Le texte ne précise pas ici la liste des animaux permis à la consommation, et c'est au chapitre 14 de Dévarim que la Torah énumère dix sortes d'animaux comportant les deux indices de pureté, et le verset reprécise: «et tout animal qui a le sabot fendu en deux ongles et qui rumine, parmi les animaux, vous pourrez en manger.» «Quant aux suivants, bien qu'ils ruminent ou qu'ils aient le pied corné, vous n'en mangerez point : le

chameau, qui rumine mais n'a point le pied corné; la gerboise, qui rumine mais n'a point le pied corné ; le lièvre, qui rumine mais n'a point le pied corné, ils seront impurs pour vous ; le porc, qui a bien le pied corné, qui a même le sabot fourchu, mais qui ne rumine point : il sera impur pour vous.» Seules donc trois espèces d'animaux ruminent et n'ont pas le sabot fendu, et une espèce seulement a le sabot fendu et ne rumine pas. Autrement dit, deux signes de pureté sont requis : le pied corné divisé en deux ongles, et la rumination. Et la Torah nous révèle ici ce fait impressionnant que sur les millions d'espèces existantes, quatre animaux seulement ne possèdent pas simultanément ces deux caractéristiques. Ou bien, ils ruminent mais n'ont pas le sabot fendu, ou bien ils ont un sabot fendu mais ils ne ruminent pas. Chez tous les autres animaux du monde, ces deux caractéristiques vont de pair : ou les deux signes sont présents, ou ils sont tous deux absents. La loi Orale, également révélée à Moche au Sinaï, a été transmise oralement de génération en génération, jusqu'aux Maîtres du Talmud qui l'ont transcrite. Le Traité 'Houline (p.59), affirme que tout animal dont la mâchoire supérieure ne comporte pas de dents a forcément le sabot fendu et il rumine, et donc il est classé dans la catégorie d'animaux permis. Il affirme qu'il n'existe dans toute l'étendue du règne animal que les trois espèces citées plus haut qui sont ruminants et qui n'ont point le pied corné, et il n'existe que le porc qui a le sabot fourchu, mais qui ne rumine pas. Nos Sages considèrent la législation sur les animaux purs et impurs comme une preuve de la véracité de la Torah, révélée à Israël voici 3300 ans, à une époque où l'investigation scientifique était inconnue. A ce jour, où la recherche atteint son apogée, où de nouvelles terres ont été explorées et que tous ou presque tous les animaux et les bêtes sauvages existant sur terre ont été recensés, il n'a pas été découvert d'espèces nouvelles qui répondent à des caractéristiques autres que celles que la Tora désigne avec tant de précision, au point que même par l'intermédiaire d'un croisement, on ne peut obtenir une espèce nouvelle ne comportant qu'un seul indice de pureté ! (du livre "Le Chant de la Vie")

**CHABBAT
SHALOM ISRAËL**



CE BULLETIN EST DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE NOTRE CHER ET REGRETTÉ
HAZANE MAKHLouF BEN MÉSSODI Z"l. ET A ÉTÉ COMMENDITÉ PAR
MARC ELBAZ À LA MÉMOIRE DE ÉLIRAN ELBAZ Z"l. ET DE YAACOV SALTIEL Z"l. .
VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530 POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN

